

## Communiqué de presse

### Conseil communal

## Présentation du budget 2012 de la Ville du Locle

**Le budget de fonctionnement 2012, avec son excédent de revenus de 760'650 francs correspond à l'évolution de la conjoncture au cours de ces derniers mois ainsi qu'aux prévisions actuelles qui peuvent être faites.**

En ce qui concerne l'économie de notre région, après un net ralentissement observé à fin 2008 et surtout en 2009, il apparaît que cette année qui s'achève a vu nos entreprises poursuivre sur le chemin retrouvé de la croissance en 2010. On notera en particulier que les statistiques du « personnel occupé dans les fabriques » montrent que le pic a été atteint au 31 décembre 2008 avec 4858 personnes pour redescendre à un plancher de 4412 personnes au 31 décembre 2009. Depuis lors, la courbe a repris une tendance à la croissance pour atteindre 4847 personnes au 30 septembre 2011.

Comme pour les années 2009 et 2010, le Conseil d'Etat est venu avec des mesures de redressement des finances cantonales pour pouvoir boucler son propre budget tout en respectant les mécanismes de freins aux dépenses et à l'endettement. Et comme par le passé, une partie de ces mesures consiste en des reports de charges sur les communes. Ces mesures relèvent pour certaines d'entre elles de la compétence du Conseil d'Etat et pour d'autres du Grand Conseil qui devra se prononcer à leur sujet les 6 et 7 décembre prochain. Poursuivant son approche des années précédentes, et à l'instar des autres villes de notre canton, le Conseil communal a choisi de ne pas inclure ces mesures dans le budget qui vous est soumis. Celles-ci représentent un montant de 610'470 francs et porteraient le résultat du budget, toujours bénéficiaire, à 150'180 francs.

Globalement, le budget 2012 enregistre une augmentation des charges de 3'256'804 francs, soit +4,6%, et des revenus de 2'245'330 francs, soit +3,5%, par rapport au budget 2011.

La masse salariale augmente de 1'369'435 francs (+4,4%). Sur cette augmentation, 101'200 francs sont attribuables à la dotation en personnel de la structure parascolaire et 385'800 francs sont ajoutés avec l'intégration du personnel des Moulins souterrains dans le personnel communal. Pour le reste, la compensation de l'inflation se fait selon notre règlement du personnel sur l'indice des prix à la consommation (IPC) valeur 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante. Celle-ci a été estimée à 0,5% dans le budget 2012, alors que l'indice au 31 octobre 2011 se situait à 99,6 (novembre 2010 = 100,0), avec en plus une revalorisation des salaires du personnel communal à hauteur de 0,5%.

Le montant consacré aux biens, services et marchandises (BSM) est quasi stable avec une diminution de 26'800 francs (-0,2%).

Le montant consacré aux intérêts passifs se monte à 2'898'030 francs et représente le 3,9% des charges totales. Ce montant est toutefois en diminution de 318'230 francs par rapport au budget 2011 en raison d'une part, des taux d'intérêt historiquement faibles, dont nous pouvons profiter lors des renouvellements d'emprunts, et d'autre part, du remboursement partiel de 7 millions de francs du prêt consenti à Viteos lors de sa création (14'821'000 francs au 31.12.2010).

Les subventions accordées croissent globalement de 15,7% par rapport au budget 2011, passant de 8'051'480 francs à 9'317'100 francs.

Sur l'augmentation de l'ensemble des revenus de 2'545'330 francs, 860'000 francs sont attribuables aux impôts. Ainsi, l'impôt sur les personnes morales est inférieur d'environ 5,3 millions de francs par rapport aux comptes 2010, mais supérieur de 1 million de francs en regard du budget 2011. Dans le détail, c'est surtout l'impôt sur le bénéfice qui progresse (+1,3 million par rapport au budget 2011), tandis que l'impôt sur le capital est fortement réduit avec l'introduction de la nouvelle loi sur la fiscalité des personnes morales (-300'000 francs par rapport au budget 2011, mais -1,4 million par rapport aux comptes 2010). Si la bonne santé de nos entreprises ne montre pas de signes de fléchissement, des signes de ralentissement de la conjoncture sont par contre évoqués au niveau suisse qu'il convient d'apprécier en restant prudent sur nos prévisions.

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, les informations reçues de la part de l'Etat sur la base des taxations effectuées et des comparatifs pour celles qui ne le sont pas encore montrent que, à fin septembre 2011, les recettes sont en recul de 870'000 francs en chiffre rond par rapport à la même période de l'année dernière, mais le revenu imposable total des contribuables est en hausse. Cette particularité s'explique simplement par la baisse du coefficient fiscal de quatre points qui devait amener une diminution globale de 1 million de francs de recettes fiscales, mais qui est contrebalancé en partie par l'amélioration de la situation de nos concitoyens en terme de revenu imposable.

Les contributions reçues augmentent globalement de 526'600 francs par rapport au budget 2011, soit une variation de +3,5%. Dans le détail, l'évolution est contrastée et très influencée par les changements notables au budget 2012, à savoir la communalisation des Moulins souterrains, la nouvelle taxe déchets et la mise en place d'une structure parascolaire. Ainsi, le passage à la taxe au sac induit une diminution de la taxe déchets des ménages de 506'000 francs. Cette diminution est contrebalancée par le produit des entrées aux Moulins souterrains (240'000 francs), la contribution des parents pour l'accueil parascolaire (267'000 francs), l'augmentation des recettes au Bureau d'observation (BO: +188'000 francs), l'introduction d'une taxe forfaitaire pour les entreprises (171'000 francs) et la rétrocession de VADEC sur les sacs achetés (163'000).

Avec un montant d'amortissements du patrimoine administratif de 4'199'710 francs, un excédent de revenus budgétaires de 760'650 francs et un différentiel de 764'325 francs entre les prélèvements et les attributions aux réserves, la marge d'autofinancement de la Ville du Locle se monte à 4'196'035 francs contre 4'271'427 francs pour 2011. Ce montant reste largement insuffisant pour couvrir les 19'310'000 francs d'investissements nets prévus dans le budget 2012.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter un budget avec un excédent de revenus dans le contexte économique actuel en restant conscient qu'un retournement de la conjoncture peut intervenir à moyen terme. Il tient à poursuivre sa politique de prudence dans les dépenses de fonctionnement, tout en portant l'accent, en particulier, sur les investissements destinés à assainir au plan énergétique des bâtiments publics, à maintenir l'amélioration de l'image de la ville, en particulier par des investissements dans le domaine des installations sportives.

Le Locle, le 23 novembre 2011

*Sur demande, le rapport complet d'introduction au budget 2012 vous sera envoyé par mail.*